



Séances d'escalade

Séances non encadrées

Différents rôles

Engagements du responsable de séance

Devenir responsable de séance

Organisation d'une séance

Annexes

Autorisation parentale pour les mineurs

Listes de grimpeurs et responsables autorisés

Fiches d'émargement

Différents rôles

Grimpeur autorisé : titulaire d'un module sécurité du passeport FFME orange ou supérieur qui atteste de sa capacité à évoluer en autonomie, en toute sécurité, sur Structure Artificielle d'Escalade et pour l'escalade en tête.

Responsable autorisé : le club forme des grimpeurs autorisés ayant l'expérience nécessaire pour être responsable du contrôle de la sécurité et de l'accueil d'une séance non encadrée.

Encadrant : tout licencié ou salarié du club ayant un diplôme permettant d'encadrer en salle selon la FFME (brevet fédéral, diplôme d'état, etc.).

Engagements du/des responsables de séance non encadrée

Devoirs du responsable de séance :

- Récupérer les clés et la fiche d'émargement
- S'assurer que les grimpeurs participants sont bien autorisés à évoluer sur le mur
- Rappeler les règles de sécurité¹ en début de séance
- Observer les grimpeurs et assureurs et leur signaler tout comportement dangereux
- Mettre fin à la séance ou exclure un participant en cas de comportement excessivement dangereux ou s'il ignore les remarques
- S'assurer que le matériel (dont les cordes) est rangé convenablement en fin de séance
- Refermer le local en fin de séance

Points d'attention sur la sécurité¹ :

- Nœud et équipement d'assurage :
 - o contrôle **croisé, visuel, tactile et systématique**
- Position de l'assureur en tête :
 - o pas trop éloigné de la première dégain
 - o jamais hors du tapis
 - o chaussé
- Assurage :
 - o corde de vie toujours tenue
 - o gestion du mou
- Grimpe :
 - o pas de doigts dans les plaquettes
 - o pas de jambe derrière la corde
 - o clipper toutes les dégaines, surtout en début de voie

Devenir responsable de séance non encadrée

Après quelques séances non encadrées, tout grimpeur autorisé majeur peut se porter volontaire auprès du club (WhatsApp, E-mail, etc.) pour devenir responsable de séance.

Un encadrant du club explique et vérifie les compétences nécessaires :

- Sérieux : le responsable a accès au local et est chargé de l'organisation de la séance
- Attentif : avoir l'œil pour repérer *et signaler* les erreurs de sécurité des autres cordées

Le président ou la présidente du club peut ensuite prendre la décision de l'ajouter à la liste des « responsables autorisés ».

¹Les règles de sécurité de la FFME s'appliquent : <https://www.ffme.fr/ffme/securite/>

Organisation d'une séance non encadrée

Chaque responsable de la séance : (liste « Responsables autorisés »)

- Se signale à l'accueil de la CDS en mentionnant qu'il est responsable pour la durée de la séance
- Indique les horaires de la séance
- Contrôle que les participants sont bien autorisés à évoluer en autonomie
- Est vigilant quant au respect des règles de sécurité¹
- Peut demander à un grimpeur de quitter la séance en cas de manquement grave à la sécurité

Responsable d'un autre club : (liste « Autres clubs »)

- Au moins un responsable de l'autre club est identifié par le club d'Issy Escalade et présent sur la liste des responsables d'autres clubs
- Celui-ci a les mêmes responsabilités listées ci-dessus vis-à-vis des membres de son club, qui doivent être titulaire du module sécurité orange ou plus élevé

Les autres grimpeurs : (liste « Grimpeurs autorisés »)

- Ne peuvent pas accéder au mur tant qu'un responsable n'est pas présent

Tous les participants : y compris ceux d'autres clubs

- Signent une fiche d'émargement dans le classeur « Séances non encadrées » disponible dans le local (classeur orange rangé dans les tiroirs)
- Respectent les pratiques de sécurité¹ qui leur ont été enseignées et qui sont recommandées par la FFME
- Ont sur eux leur licence FFME (numérique ou papier), mentionnant le passeport dont ils sont titulaires

Nombre de responsables :

- Au moins un responsable de chaque club présent
- Au moins un responsable pour six grimpeurs

Il est suggéré d'avoir au moins deux responsables par séance pour plus de sérénité.

Les grimpeurs mineurs : (liste « Grimpeurs mineurs autorisés »)

- Doivent être âgés d'au moins 16 ans
- Ne peuvent pas être responsables de séance
- Ne peuvent grimper qu'avec un parent grimpeur autorisé ou une autorisation parentale² signée

¹Les règles de sécurité de la FFME s'appliquent : <https://www.ffme.fr/ffme/securite/>

²Modèle d'autorisation parentale disponible en page 4

Autorisation parentale Participation d'un grimpeur mineur autonome

Je soussigné :

☐ Parent ou ☐ Tuteur légal

Numéro de téléphone :

Autorise en mon absence mon enfant :

À pratiquer l'escalade en voie en autonomie dans le cadre des séances non encadrées d'Issy Escalade, **sans l'encadrement d'un moniteur**, avec d'autres grimpeurs majeurs ou mineurs pouvant accéder à ces mêmes séances, sous le contrôle des **responsables majeurs** présents et désignés pour chaque séance.

☐ J'autorise mon enfant à évoluer en binôme avec toute personne jugée autonome par le club Issy Escalade (critères des séances non encadrées).

☐ J'autorise mon enfant à évoluer uniquement en binôme avec les personnes autonomes listées ci-dessous :

.....
.....
.....

☐ J'autorise le club à inviter mon enfant dans les groupes WhatsApp et TimeTree utilisés pour planifier les séances non encadrées. Téléphone :

☒ J'autorise mon enfant à quitter le gymnase sans l'accompagnement d'un responsable légal.

☒ J'autorise le club à fournir mon nom et numéro de téléphone aux responsables des séances non encadrées en guise de contact d'urgence.

J'affirme avoir pris connaissance des risques liés à l'escalade en voie et je suis conscient que l'escalade est un sport à risques qui peut engendrer, par manque de vigilance, des accidents graves. Je prendrais l'entière responsabilité en cas de comportement dangereux ou d'un problème lié à une chute mal réceptionnée ou d'une mauvaise utilisation du matériel d'escalade de la part de mon enfant.

J'affirme avoir pris connaissance du règlement intérieur du club Issy Escalade et j'accepte qu'en cas de non-respect des règles des séances non encadrées, tout responsable de séance est en droit de lui imposer de quitter les installations.

Fait à, le/...../.....

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)